

Mécanique

LE JOURNAL DES DP

Question : UMMD : pourquoi les salariés du SDL qui viennent en renfort en équipe ne peuvent-ils pas mettre les heures en récupération ? Ils sont actuellement systématiquement payés.

Réponse : *Nous sommes dans la cadre d'heures "Complémentaires" et non supplémentaires (au regard du cycle horaire de fin de semaine). A ce titre, toutes les heures réalisées en plus sont automatiquement payées. Sur les heures "complémentaires", il n'y a pas de possibilité d'Epargne.*

CFTC : **OK. Le personnel concerné n'avait pas cette information.**

Question : UMMB Tambour : qu'en est-il de l'isolation phonique de la zone de contrôle intermédiaire ? Cela dure aussi depuis un certain temps.

Réponse : *L'isolation phonique a été améliorée comme prévue.*

CFTC : **les salariés s'attendaient à une vraie cabine, pas juste des paravents.**

Question : Moyeu Tambour : le système d'appel cariste n'est plus disponible. Cela crée des gênes pour le PQG. A quand un retour à la normale ?

Réponse : *Le système a été remis en service en S6.*

CFTC : **très bien.**

Question : UMMC : fontaines pilier v12, v7, y 11 : plus aucun entretien. Est-ce normal ?

Réponse : *Oui, c'est normal, car l'entretien des fontaines d'ateliers a été retiré du contrat UTEE/VIGS depuis janvier 2016. L'entretien régulier des fontaines, à savoir le nettoyage des surfaces, est maintenant à la charge du secteur utilisateur.*

CFTC : **un an que ce n'est plus fait, et personne n'avait l'info !! L'ensemble des délégués présents ont appris cela le jour de la réunion, bravo pour la COM' et inadmissible pour l'hygiène.**

Question : UMMB vestiaire F : où en sont les travaux ? Depuis peu une fuite importante est apparue.

Réponse : *Concernant le bac de douche cassé, UTEE n'a pas les compétences pour intervenir. Pour l'heure, le chiffrage réalisé par VIGS n'a pas été validé. Pour ce qui est de la fuite, nous communiquer le N° d'intervention afin de pouvoir relancer le sous-traitant.*

CFTC : **nous reposerons la question l'année prochaine....**

Question : CPL/UMM recad : de nombreux conteneurs de pièces qui servent à livrer le montage ne sont plus en bon état, avec des risques sécurité, et de perte de pièces en route... qui doit s'occuper de leurs réparations ? UMM n'a pas d'effectif pour cette tâche, et côté CPL on dit que ce n'est pas leur travail non plus...

Réponse : *Ce sujet a été pris en compte pour déterminer les rôles de chacun en cas de détérioration des conteneurs.*

CFTC : **c'est finalement CPL qui doit s'en occuper. Reste juste à bloquer chaque conteneurs non conforme.**

Question : Over time TC : pourquoi, en général, le montage est informé de l'over time vers minuit, alors que l'info ne redescend en mécanique qu'une heure ou deux plus tard ? Le décideur du montage ne pourrait-il pas informer directement, par TPH, le RU de mécanique ? Un mail c'est bien, mais les R.U ne sont pas toute la nuit devant un P.C.

Réponse : *L'information est transmise simultanément à toutes les UR du pôle par mail. Nous allons regarder pour que la communication soit communiquée au RU le plus rapidement possible.*

CFTC : **ce serait bien oui ! D'autant plus que ce ne sont pas les « over time » qui manquent ces derniers temps...**

Questions non retenues par la direction :

*UMMB PQG Tambour : une des sécurités des bases montantes n'est plus assurée, et cela depuis plusieurs mois !!! Risque d'écrasement ! Nous avons alerté le R.U, puis remonté cela en DP. Faut-il attendre un accident ? Le cahier de prise de poste montre bien que le souci ne date pas d'hier... et la consigne est de ne pas travailler dans cette situation....pourtant les pièces sortent bien tous les jours.

*UMM SAS / Fenwick LO 3082 : après des problèmes de freins, voilà que la direction n'est plus conforme. Ce véhicule est dangereux, et pourtant Aporlis l'a laissé à disposition. « C'est ça ou rien », réplique faite à un R.U... Est-ce une réponse normale et appropriée ? En cas d'accident, qui sera le responsable ?....

*UMM B58 TC : Prime de prévenance tardive : des salariés qui reçoivent l'info le lundi soir pour le vendredi en h+, dans un horaire du lundi soir à jeudi soir, n'ont pas eu la prime de prévenance tardive car le C.E avait lieu le vendredi de la semaine passée. Or les salariés ayant finis le vendredi à 5h30, n'ont pas eu l'info dans les temps. Est-ce normal ? (Ils n'ont pas eu l'info dans les sept jours avant le H+...).

CFTC : **la direction ne veut répondre ni sur la sécurité, ni sur les primes..... !!!**

*Votre **C**onfiance est notre **F**orce
Vos conditions de **T**ravail notre **C**ombat*